

Annexe 7 : Déclaration de tir de nuit avec source lumineuse

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° _____ en date du _____/_____/2021).

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ARRÊTÉ 2024-DDT-SERAF-UFC n°24
du 5 mai 2024.

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de <u>Rouange-Pès-Thionville</u> Adresse : <u>Rue Kennedy</u> Code Postale : <u>57 310</u> Ville : <u>Rouange-Pès-Thionville</u>	QNF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex

Je soussigné (nom-prénom) Monsieur WELTER Laurent

Titulaire du droit de chasse sur la commune de Rouange-Pès-Thionville (Réserve WELTER)

Lot n° Réserve WELTER communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant Ferme Saint-Vitus Velskoff 57 940

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- Réserve WELTER
-
-
-

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du 08/05/2024 au 01/10/2025

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Saint-Vitus Le 08/05/2024

Signature (obligatoire) : 